Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D1-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 septembre et 4 novembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Jean-François CARON, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D1-DE

B101121_D1

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Subvention EURALENS 2021

Euralens depuis sa création accompagne le développement du territoire de l'ancien bassin minier du Pas-de-Calais et la structuration de ses outils, de ses projets et de sa gouvernance à une échelle métropolitaine. Cet objectif recouvre des enjeux complexes et des champs thématiques variés, et pour y répondre l'association a mis en place dès sa création une méthode originale qui repose sur trois piliers :

- Le forum : pour créer les conditions d'un dialogue entre toutes les forces vives et mobiliser toutes les énergies au service des défis du territoire,
- Les projets : pour révéler, faire émerger et accompagner les initiatives et leurs porteurs,
- L'expertise : qu'elle soit locale ou internationale.

Euralens joue également le rôle d'incubateur de projets et de laboratoire de la métropolisation. Incubateur de projets car le label Euralens met en valeur les initiatives durables et innovantes en termes d'économie, d'urbanisme, de culture. C'est aussi un laboratoire de la métropolisation puisqu'Euralens alimente la réflexion sur les nouveaux modes de faire et sur la gouvernance. L'association a contribué à l'organisation d'un territoire de coopération autour de la centralité lensoise qui a notamment abouti à la création du Pôle métropolitain de l'Artois, réunissant 150 communes et près de 650 000 habitants.

Il s'avère aujourd'hui que l'association EURALENS et le Pôle Métropolitain de l'Artois convergent vers un même projet de territoire et que le processus de « fusion » analysé au cours de cette année 2021 pourra permettre à partir de 2022 de renforcer les actions poursuivies par les deux structures ; d'améliorer la lisibilité de leurs actions pour les élus comme pour les partenaires.

Cette mutualisation contribuera à un objectif d'optimisation et d'efficience des ressources financières publiques.

Le programme d'actions pour 2021 porte notamment sur :

- Le grand forum d'Euralens, volonté d'organiser un dialogue entre tous les acteurs de la transformation du territoire visant à confirmer l'image d'attractivité du territoire,
- L'accompagnement des projets du territoire par la labellisation : mettre en place le nouveau label Euralens, accompagner la reconnaissance, la mise en réseau et l'émergence de projets illustrant le développement du territoire (ex : Turbine de l'écotransition),
- L'accompagnement du Pôle Métropolitain dans la réalisation de la Chaîne des Parcs,
- L'installation du nouveau cercle de qualité,
- La communication et la promotion : faire valoir l'ambition territoriale,
- L'animation de la Plateforme d'Intelligence Collective (PIC).

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D1-DE

Aussi est-il proposé de soutenir l'action de l'association Euralens jusqu'au 31 décembre 2021 à hauteur de 180 000 euros.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 19/10/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote

Sylvain ROBERT, (Président de la structure)

*

Décide de subventionner l'association Euralens à hauteur de 180 000 euros au titre de l'année 2021.

Autorise le Président à signer les pièces nécessaires au paiement de la subvention.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 180 000 euros sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 3596

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D2-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 septembre et 4 novembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Jean-François CARON, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D2-DE

B101121_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Bully-les-Mines : Zone d'Activités Légère du Minopole
Cession d'un terrain au profit de la SARL GRUSON (garage automobile)
Délibération qui annule et remplace la délibération du Bureau communautaire du 15 avril 2021

Par délibération en date du 15 avril 2021, le Bureau Communautaire a approuvé la cession, au profit de la SARL GRUSON, d'une bande de terrain de 320 m², ZAL du Minopole à Bully-les-Mines.

Il s'agissait de permettre à la SARL GRUSON (réparation mécanique, électronique, carrosseries de toutes marques et la vente de véhicules neufs et d'occasions), d'acquérir un terrain contigu à son site actuel afin de développer l'exposition de ses véhicules neufs et d'occasions proposés à la vente.

Le prix de cession de 49,70 € H.T. / m², correspondant au tarif 2021 du foncier économique pour les activités commerciales, avait été retenu dans ladite délibération. Cependant, la Direction Immobilière de l'État a fixé la valeur du bien à 90 € H.T. /m². Il y a donc lieu d'annuler la précédente délibération et de la remplacer par la présente en autorisant de nouveau ladite cession moyennant le prix de 81 € H.T. / m², tous frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant,…) à la charge de l'acquéreur. Ce montant correspond au prix validé par la Direction Immobilière de l'Etat diminué de la marge de négociation de 10 %.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2021-62186-08258 du 2 avril 2021,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 19/10/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Dit que la présente résolution annule et remplace la délibération D2 du Bureau Communautaire du 15 avril 2021 dans l'ensemble de ses dispositions.

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec la SARL GRUSON – RENAULT AGENCE Sylvère GRUSON, dont le siège social est situé 20 rue Casimir Beugnet à Bully-les-Mines (62160), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, la promesse réciproque de vente et d'achat comportant la mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de vente de la parcelle référencée section AI n° 254 au cadastre de Bully-les-Mines pour une superficie de 320 m² environ, avant arpentage.

La transaction sera menée moyennant le prix de 81 € H.T. / m². Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant, ...) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « Action économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D3-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 septembre et 4 novembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Jean-François CARON, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D3-DE

B101121_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Fonds d'Intervention Foncière (F.I.F.)-Avenant de prorogation – Noyelles sous Lens - 91 rue du Général De Gaulle – AI 509

Par convention signée en date du 2 décembre 2014, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à subventionner la commune de Noyelles sous Lens au titre du Fonds d'Intervention Foncière, pour l'acquisition de la parcelle AI 509 située 91 rue du Général De Gaulle à Noyelles-sous-Lens

Cette convention initiale étant arrivée à échéance alors que le projet immobilier est toujours en cours et que l'acquisition n'est pas finalisée, il est proposé de conclure un troisième avenant de prorogation, pour une durée de 2 ans.

Le prix d'achat de cette parcelle ayant été fixé à 80 000 € (acquisition et frais) par les services fiscaux, la participation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est estimée à 12 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 19/10/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de proroger la convention financière entre la commune de Noyelles-sous-Lens et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin jusqu'au 2 décembre 2022, par voie d'avenant.

Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 12 000 € sont prévus au budget sur le progamme SHAB-FIF/ Opération 14I07695/ Ligne de crédit 6408.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D4-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 septembre et 4 novembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Jean-François CARON, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D4-DE

B101121_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

APSA dispositif relatif à la gestion du Plan Grand Froid / Veille Saisonnière
Subvention hiver 2020 2021

Le dispositif relatif à la gestion du Plan Grand Froid / Veille Saisonnière a permis d'assurer l'accueil des personnes sans-abri sur le territoire communautaire durant la période hivernale (du 1er novembre 2020 au 31 mars 2021). Sa mise en œuvre a nécessité la coordination et la mutualisation des moyens des différents partenaires sur la période concernée.

Le «Dispositif Veille Saisonnière» s'inscrit dans le cadre du Dispositif National d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion dont la mise en œuvre sur le territoire communautaire est liée à la compétence «Equilibre Social de l'Habitat», notamment au titre du Programme Local de l'Habitat, dans son volet «Hébergement d'Urgence».

L'objet de la délibération est d'autoriser la signature par le Président de la convention définissant les engagements réciproques de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, de l'Association Pour la Solidarité Active (A.P.S.A.) et de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités (D.D.E.T.S.) pour la mise en place du dispositif cité préalablement.

La communauté d'Agglomération de Lens-Liévin subventionne ce dispositif afin de garantir la présence de l'équipe de rue de l' A.P.S.A. sur l'ensemble de son territoire et d'élargir ses plages d'intervention sur le week-end. Cette dernière ayant assuré la gestion du dispositif d'appel «115» ainsi que la prise en charge des personnes sans-abri durant la période hivernale 2020-2021.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2021 de 16 000 €. Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 19/10/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention 2021 avec l'Association pour la Solidarité Active.

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 16 000 € à l'Association Pour la Solidarité Active.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 16 000 € sont prévus au budget principal de l'exercice 2021 sur l'imputation : Budget principal/Fonctionnement/Ligne de crédit : 1807.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D5-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 septembre et 4 novembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Jean-François CARON, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D5-DE

B101121_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de la CALL
Convention de Partenariat 2021

Créé en Janvier 2016, à l'initiative du Département du Pas de Calais dans le cadre des orientations retenues au titre du PDALHPD, de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et de la CAF, le CLLAJ est placé sous l'animation opérationnelle de la Mission Locale de Lens – Liévin.

Le CLLAJ Lens - Liévin a pour objectif d'accueillir et d'accompagner tous les jeunes âgés de 16 à 30 ans qui nourrissent un projet résidentiel ou d'accès au logement.

Une convention pose ainsi les principes généraux de partenariat entre toutes les parties.

Il convient d'indiquer qu'au cours de l'année 2020, le CLLAJ a assuré l'accompagnement d'environ 506 jeunes à travers une mission de conseil, de formalisation de demande de logement, pouvant aller jusqu'à la mise en œuvre de propositions d'hébergement d'urgence.

Après examen des données émanant du Rapport d'activité 2019, s'agissant notamment de la répartition géographique des jeunes accompagnés, il a été souhaité d'envisager pour 2020 la mise en place d'un « CLLAJ hors les murs » à travers des permanences organisées ponctuellement dans d'autres communes que celle de Liévin. Cette expérimentation a été poursuivie en 2021, année durant laquelle de nouvelles communes ont adopté ce dispositif.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution en 2021 d'une subvention d'un montant de 25 000 € reprise dans une convention dédiée.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 19/10/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention proposée au titre de l'année 2021 avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 25 000 € au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 25 000 € sont prévus au budget principal de l'exercice 2021 sur l'imputation : Budget principal/Fonctionnement/Ligne de crédit : 6363.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D6-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 septembre et 4 novembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Jean-François CARON, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D6-DE

B101121_D6

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et le CPIE - Chaîne des Terrils

Depuis son implantation sur la Base du 11/19, le CPIE « Chaîne des Terrils » participe à la sensibilisation au développement durable et à la protection du patrimoine naturel et minier sur notre territoire, recevant l'appui de la CALL à travers quatre conventions d'objectifs successives.

L'opportunité de ce partenariat se trouve confortée dans le Projet de Territoire (notamment son Axe « Archipel »), le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), les projets majeurs entrepris par la CALL (Chaîne des Parcs, études urbaines ERBM et NPNRU, Schéma Trame Verte et Bleue, PCAET, valorisation du Parc des Cytises, ….) et ceux à venir, avec pour objectifs majeurs la gestion écologique et paysagère, la préservation de la biodiversité locale et la participation des habitants.

La CALL soutiendrait ainsi le CPIE « Chaîne des Terrils » dans son programme de promotion de la diversité des sites et des paysages, la mise en valeur des éléments de mémoire collective, la gestion différenciée des espaces et les actions pédagogiques pour l'écocitoyenneté.

Le partenariat en cours arrive à échéance en fin d'année 2021. Afin de poursuivre le soutien à ces activités concordant avec les stratégies communautaires, il est proposé de renouveler la convention d'objectifs avec le CPIE « Chaîne des Terrils » à compter de décembre 2021.

La durée de la convention est d'une année à compter de sa notification, reconductible deux fois pour la même durée, sauf dénonciation expresse.

La subvention annuelle de 35 000 € serait payable comme suit :

- 80 % soit 28 000 € à la signature de la convention, pour la première annuité.
- 20 % soit 7 000 € sur production du bilan financier et du rapport d'activités de la première annuité.

Les versements suivants, annuellement :

- 80 % sur demande du CPIE « Chaîne des Terrils ».
- 20 % sur production du bilan financier et du rapport d'activité annuel.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 26/10/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de conclure la nouvelle convention d'objectifs avec le CPIE « Chaîne des Terrils » selon les conditions sus-relatées.

Décide d'octroyer au CPIE « Chaîne des Terrils » une participation annuelle de 35 000 € au titre de ladite convention.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D6-DE

Autorise le Président à signer la convention d'objectifs avec le CPIE Chaîne des Terrils ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 35 000 € sont prévus au budget 2021 et seront proposés annuellement au vote du BP jusqu'à l'échéance de la convention sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 7777.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D7-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 septembre et 4 novembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Jean-François CARON, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D7-DE

B101121_D7

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Convention de rétrocession des bornes enterrées pour les déchets ménagers et assimilés

Dans le cadre de son programme de modernisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) procède progressivement au développement de la collecte par bornes enterrées (bornes enterrées des déchets ménagers à l'échelle de son territoire). En plus des actions réalisées précédemment, collecte du verre par apport volontaire, extension du réseau de déchèteries communautaires, la CALL a décidé l'application des mesures suivantes :

- mise en œuvre de bornes enterrées pour tout lotissement de 20 logements et plus, rendue obligatoire au regard du règlement de collecte et des documents d'urbanisme ;
- fourniture et mise en œuvre de bornes enterrées par la CALL dans le cadre de projets d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- mise en œuvre de bornes enterrées prochainement dans le cadre des projets du NPNRU et de l'ERBM.

Lors de la délibération du 17 décembre 2019, « Modalités de la prise en charge de la fourniture et de l'entretien-maintenance des Bornes d'Apport Volontaire Enterrées (BAVE) pour la collecte des déchets ménagers et assimilés », les modalités de prise en charge financière pour la fourniture et la pose des bornes enterrées ont été revues, notamment en ce qui concerne l'entretien et la maintenance dans le cadre d'une rétrocession à la CALL.

Afin de pouvoir rétrocéder ces bornes enterrées à la CALL à l'euro symbolique, des conventions de rétrocession doivent être signées entre la CALL et les bailleurs sociaux ou les communes.

Chaque rétrocession ne pourra être effectuée que pour les bornes enterrées en bon état. Il reviendra donc aux bailleurs sociaux ou aux communes de réparer les bornes abîmées avant la signature de la convention.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 26/10/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer les conventions à venir, ainsi que tout autre document jugé utile.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D8-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 septembre et 4 novembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Jean-François CARON, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D8-DE

B101121_D8

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Marché de traitement des objets encombrants

Dans le cadre de ses compétences de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la CALL collecte, par le biais de prestataires, les objets encombrants des particuliers en porte-à-porte et en déchèteries. Actuellement, les encombrants sont ensuite envoyés en centre de traitement pour y être triés et en extraire les matériaux valorisables.

Le marché actuel de traitement par valorisation des objets encombrants, dont le titulaire est Ramery Environnement, s'achèvera le 31 décembre 2021.

Sur l'année 2020, près de 21 800 t d'encombrants ont été traités, pour un montant de 2 580 000 € TTC (TVA à 10 %).

A partir de 2022, les déchets de bois et de plâtre recueillis dans les déchèteries vont faire l'objet de filières de reprise distinctes et ils seront ainsi soustraits du flux encombrants. La part de déchets encore valorisables dans les encombrants sera donc inférieure à 10 %. Compte tenu de ces nouvelles filières et afin d'assurer la continuité du traitement des encombrants, il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour le traitement des objets encombrants en centre de stockage de déchets ultimes.

Il est donc proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en vertu des articles L2124-1, L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agira d'un marché à prix unitaire sur quantités réellement exécutées sans tonnage minimum et avec tonnage maximum de 80 000 tonnes pour 2 ans. Le montant pour les 2 ans du marché est estimé à 6 200 000 € HT sur la base du traitement de 20 000 tonnes d'encombrants par an (TGAP 2022 comprise). Le marché sera passé pour une durée de 2 ans à compter du 1 janvier 2022 ou au plus tard à compter de la notification du marché, renouvelable tacitement 1 fois 2 ans, soit une durée maximale de 4 ans.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 26/10/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer le marché de traitement des objets encombrants et toutes les pièces s'y rapportant.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 100 000 € HT seront prévus au budget 2022 sur l'imputation : 01/ Fonctionnement/Ligne de crédit 118.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D9-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 septembre et 4 novembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Jean-François CARON, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D9-DE

B101121_D9

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association pour la Solidarité Active - Le Fil d'Ariane - Subvention 2021

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre de diverses actions destinées à la population issue des secteurs prioritaires des communes inscrites en politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée en date du 20 août 2021 par l'Association Pour la Solidarité Active (APSA) – Fil d'Ariane d'une demande de participation financière au titre de son fonctionnement 2021 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

L'association a pour objet la prévention des comportements à risque chez les jeunes et la lutte contre les conduites à risque essentiellement le mal-être et les conduites addictives. L'association offre une écoute, un accueil et une orientation aux jeunes âgés de 12 à 25 ans ainsi qu'à leurs parents ou personnes faisant partie de leur entourage proche. En direction des parents, son travail vise à expliciter les problématiques de l'adolescence et les soutenir dans l'exercice de l'autorité parentale.

En 2020, le Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) a intégré les nouveaux locaux de la Maison de la Famille située au 45 rue de Picardie à Lens. Il accueille les jeunes et leur entourage, sur cinq lieux de permanences : Avion, Mazingarbe, Noyelles-Sous-Lens et Liévin où deux lieux d'écoute ont été mis en place. La géographie des lieux de permanences permet de répondre à un besoin de proximité pour le plus grand nombre d'usagers. Au total 432 familles et jeunes ont été accompagnés en lien avec les service de médiation famille (287 séances) et les espaces de rencontres (873 droits de visite). Le PAEJ a réalisé au total 516 entretiens d'écoute.

Par ailleurs, l' association a développé différents projets durant l'année 2020 : l'action « Parents dans tous leurs états » (MILDECA), un atelier de gestion du stress, le « Samedi C'est Permis » pour les jeunes de 15 -17 ans.

Structure ancrée dans la réalité des quartiers, l'association s'inscrit dans les démarches locales de prévention et de la lutte contre les conduites à risque en lien avec les politiques publiques déployées par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 45 000 euros.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

Pour rappel, le montant de la subvention attribuée au titre de l'année 2020 s'est élevée à 45 000 euros.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D9-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/10/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d' allouer une subvention d'un montant de 45 000 euros sur un montant de 198 414 euros (soit 20,67 % de taux de subvention), à l'association Pour la Solidarité Active - Le Fil d'Ariane, sise 4 rue de l'Église 62300 Lens, afin de soutenir le programme de fonctionnement 2021 tel que décrit ci-dessus.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 45 000 euros sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal (01)/ Fonctionnement / Ligne de crédit 351.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D10-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 septembre et 4 novembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Jean-François CARON, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D10-DE

B101121_D10

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association " Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles "
Subvention 2021

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre de diverses actions destinées aux habitants issus des secteurs prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 27 août 2021par l'association « Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles » (CIDFF) d'Arras d'une demande de participation financière au titre de son fonctionnement 2021 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

L'association « Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles » assure une mission d'intérêt général confiée par l'État visant à favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. L'association assure des permanences juridiques et de soutien psychologique notamment en direction des victimes de violences conjugales et intrafamiliales et a crée des groupes de parole.

Sur 2257 entretiens menés en 2020, 70% étaient des femmes, âgées entre 25 et 45 ans, avec enfants. 44% du public reçu habitait en quartier politique de la ville, 6% habitaient en milieu rural.

L'association assure des permanences juridiques au sein de la Maison de Justice et du Droit de Lens, de la PARENTELE, du Point d'Accès au Droit d'Avion et au sein des commissariats de Lens, Avion et Liévin.

Depuis 2016, la structure a mis en place des permanences de soutien psychologique notamment au Centre Social DUMAS à Lens et a créé des groupes de parole à destination des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Depuis 2017, l'association a été labellisée « Service D'Aide aux Victimes Spécialisé » (SAVS).

Structure ancrée dans la réalité des quartiers, l'association s'inscrit dans les démarches locales de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes en lien avec les politiques publiques déployées par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 de 3 500 euros.

Pour rappel, le montant de la subvention attribuée au titre de l'année 2021 s'est élevée à 3 500 euros.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D10-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/10/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de 3 500 euros à l'association « Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles » au titre de son fonctionnement 2021 sur un montant total de 17 040 euros (soit 20,5 % de taux de subvention).

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 500 euros sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal (01)/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D11-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 septembre et 4 novembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Jean-François CARON, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D11-DE

B101121_D11

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association " SOLidarité Femmes Accueil " (SOLFA) - Subvention 2021

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre de diverses actions destinées à la population issue des secteurs prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 3 septembre 2021 par l'association « SOLidarité Femmes Accueil » (SOLFA) de Lille d'une demande de participation financière au titre de son fonctionnement 2021 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

L'association « SOLidarité Femmes Accueil » a pour objet via son pôle « Violences faites aux femmes» de lutter contre les violences conjugales et d'œuvrer pour la reconnaissance du droit des femmes, ainsi que pour la prévention des comportements sexistes dès l'enfance.

L'association a pour mission l'accueil, l'orientation et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales. L'accompagnement des victimes se fait sur tous les lieux nécessaires en fonction des démarches à effectuer et notamment sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. De même, l'association mène des actions de sensibilisation et de formation des professionnels du secteur.

Structure ancrée dans la réalité des quartiers, l'association s'inscrit dans les démarches locales de prévention et de lutte contre les conduites à risques en lien avec les les politiques publiques déployées par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2021 de 3 500 €. Pour rappel, le montant de la subvention attribuée au titre de l'année 2020 s'est élevé à 3 500 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/10/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de 3 500 euros sur un montant total de 53 500 euros soit (6,54 % de taux de subvention) à l'association « SOLidarité Femmes Accueil » (SOLFA), au titre de son fonctionnement 2021.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 500 euros sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D11-DE

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D12-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 septembre et 4 novembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Jean-François CARON, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D12-DE

B101121_D12

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Appel à projets "Lecture pour tous" - Seconde édition

La CALL a signé une convention de partenariat avec l'État relative à la mise en œuvre d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) pour la période de 2019 à 2021.Dans le cadre de cette politique publique, la CALL a expérimenté en 2020 l'Appel à Projets pour la mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture qui s'est révélé concluant.

Par délibération du bureau communautaire du 15 avril 2021, la CALL a approuvé la reconduction de ce dispositif en 2021, qui s'est traduit par le lancement d'un nouvel appel à projets « lecture pour tous » destiné à l'ensemble des médiathèques de son territoire.

Dans ce cadre, et à l'appui des préconisations du jury, la CALL a retenu trois projets associant 17 communes de l'agglomération :

« A l'air(e) Livre » : Les communes d'Aix-Noulette, Bully-les-Mines, Grenay et Méricourt s'associent pour mettre en œuvre un projet estival autour de la thématique de l'air dans les parcs et jardins de leurs communes, pour toute la période estivale 2022.

«Voyages voyage » : Les communes de Lens, Meurchin, Avion, Loos-en-Gohelle et Méricourt, s'associent pour mettre en œuvre un projet autour de la thématique du voyage, et organisent un cycle d'animations et de spectacles, dans et hors-les-murs des médiathèques, durant tout l'été 2022.

« Géo CALL tour » : les communes de Liévin, Angres, Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Fouquières-lez-Lens, Vendin-le-Vieil, Hulluch, s'associent au Pays d'art et d'histoire de la CALL pour proposer des circuits ludiques et découverte de géocaching, Ces circuits évolueront et s'enrichiront de nouveaux contenus tout au long de l'année 2022.

La Communauté d'agglomération entend soutenir l'ensemble des 3 projets présentés. Il est proposé d'accorder un soutien financier :

- Pour la commune d'Aix-Noulette concernant le projet «A l'air(e) Livre», une contribution financière de 5 000 €,

- Pour la commune de Lens concernant le projet «Voyages voyages», une contribution financière de 7 000 €,

- Pour la commune de Liévin concernant le projet «Géo CALL tour»,une contribution financière de 8 000 €

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D12-DE

Porteur (+ Villes associées)	Titre du projet	Coût global	participation ville		participation CALL	
Grenay/Aix-Noulette/ Mazingarbe/Sains-en-Gohelle/Bully-les-Mines ;	A l'air livre	11 500 €	6 500 €	57%	5 000 €	43%
Lens/Meurchin/Avion/ Loos-en-Gohelle /Méricourt.	voyages voyages	14 500 €	7 500 €	52%	7 000 €	48%
Liévin/Angres/Loison-sous-Lens/Noyelles-sous-Lens/Fouquières-lez-Lens/Vendin-le-Vieil/ Hulluch	Géo CALL Tour	21 842 €	13 842 €	63%	8 000 €	37%²
		47 842 €			20 000 €	

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/10/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'attribution d'une subvention de 20 000 € à répartir sur l'ensemble des 3 projets retenus.

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 20 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation :Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 11503.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D13-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 septembre et 4 novembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Jean-François CARON, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D13-DE

B101121_D13

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Rayonnement du territoire : subvention en fonctionnement au Judo Club Harnésien pour l'organisation d'un tournoi international

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite encourager et soutenir l'organisation de manifestations sportives d'envergure et de prestige contribuant au rayonnement du territoire, au développement sportif et à la valorisation des équipements sportifs.

Par courrier en date du 8 juillet 2021, le Judo Club Harnésien a sollicité l'Agglomération de Lens-Liévin pour participer financièrement à l'organisation du tournoi international minimes et cadets labellisé A excellence qui se déroulera les 27 et 28 novembre 2021.

Le tournoi international de judo est organisé en partenariat avec la Fédération Française de Judo, la ligue Nord-Pas de Calais et est inscrit dans le calendrier fédéral à des fins de détection des futurs cadets et cadettes pour le groupe France.

1 200 jeunes entre 15 et 17 ans viendront faire la preuve de leur talent sportif.

A ce titre, le Judo Club Harnésien sollicite l'attribution d'une subvention de 5 000€ soit 12,5 % du montant global de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/10/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 5 000€ au Judo Club Harnésien pour l'organisation du tournoi international minimes et cadets.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000€ sont prévus au budget 2021 sur l'imputation :Budget Général/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D14-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 septembre et 4 novembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Jean-François CARON, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D14-DE

B101121_D14

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Rayonnement du territoire : subvention en fonctionnement à Liévin Cyclisme Organisation pour l'organisation d'une épreuve des championnats de cyclo-cross 2024

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite encourager et soutenir l'organisation de manifestations sportives d'envergure et de prestige contribuant au rayonnement du territoire, au développement économique et à la valorisation des équipements sportifs.

Par courrier en date du 28 juillet 2021, Liévin Cyclisme Organisation a sollicité l'Agglomération de Lens-Liévin pour participer financièrement à l'organisation du championnat de France de cyclo-cross qui se déroulera les 8 et 9 janvier 2022.

Cette compétition recevra 60 cadets, 40 cadettes, 50 juniors garçons, 40 juniors filles, 50 espoirs hommes, 30 espoirs femmes, 50 élites hommes et 30 élites femmes.

Cette compétition participe au rayonnement du territoire et s'inscrit pleinement dans le programme de « Terre de jeux 2024 », ainsi que dans la perspective des championnats du monde de Cyclo-cross 2025, pour lesquels le site du Val de Souchez à Liévin a été choisi par l'Union cycliste internationale.

Cette manifestation est ouverte gratuitement au public.

Une présentation officielle à la presse est prévue ainsi que la retransmission télévisuelle de l'événement qui contribuera à la promotion de la discipline et du territoire.

A ce titre, Liévin Cyclisme Organisation sollicite l'attribution d'une subvention de 22 500€ soit 10 % du budget de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/10/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 22 500 € à Liévin Cyclisme Organisation dans le cadre de l'organisation des championnats de France de cyclo-cross.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 22 500 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation :Budget Général/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D15-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 septembre et 4 novembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Jean-François CARON, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D15-DE

B101121_D15

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Rayonnement du territoire : subvention en fonctionnement au Running Club Noyellois pour l'organisation de la 6ème édition du trail nocturne de Noyelles-sous-Lens

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin facilite la tenue de manifestations sur des sites attractifs qui font la promotion du renouveau du territoire et notamment dans le périmètre du grand projet de la Chaîne des Parcs.

Le Running Club Club Noyellois organise la 6ème édition du trail nocturne de Noyelles-sous-Lens, le 2 octobre 2021. Cette manifestation sportive met en lumière le site de l'aréna terril trail situé dans le parc des berges de la Souchez, partie intégrante de la chaîne des parcs, en réunissant 1 000 coureurs.

Le Running Club Noyellois attache une importance particulière à organiser un événement sportif éco-responsable en utilisant notamment des dossards recyclables, des gobelets réutilisables et utilisant uniquement les réseaux sociaux pour en faire sa promotion.

Le Running Club Noyellois a des objectifs qualitatifs en permettant aux sportifs amateurs ou de haut niveau de participer à une épreuve sportive dans une ambiance amicale et festive où chacun participe dans le respect de soi, des autres et de l'environnement.

L'édition 2021 propose deux trails de 10 et 20 km, 3 courses contre le temps et une randonnée / marche nordique.

A ce titre, le Running Club Noyellois sollicite l'attribution d'une subvention de 2 000 € soit 13,33 % du montant total de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/10/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 2 000 € au Running Club Noyellois dans le cadre de l'organisation du trail nocturne de Noyelles.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Général/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D16-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 septembre et 4 novembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Jean-François CARON, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D16-DE

B101121_D16

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Rayonnement du territoire : subvention en fonctionnement au triathlon de Liévin pour la manifestation trail des Mingeux de Maguettes

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin facilite la tenue de manifestations sur des sites attractifs qui font la promotion du renouveau du territoire et notamment dans le périmètre du grand projet de la Chaîne des Parcs.

Le Triathlon de Liévin organise pour la deuxième fois le trail des mingeux de maguettes qui traversera les communes de Liévin, Vimy, Givenchy-en-Gohelle et Avion le 21 novembre 2021. Cette manifestation sportive met en lumière les sites de la chaîne des parcs et de la Première Guerre mondiale à savoir le Terril du Pinchonvalle, le val de Souchez, le parc et mémorial du Canada à Vimy ainsi que le bois des Bruyères.

De la course « Baby » longue de 200 mètres, en passant par des distances adaptées pour les plus jeunes de 1 km et 3 km, pour en arriver à une distance découverte de 8,5 km et en terminer avec des courses de 18 et 25km, ce sont 1 500 à 2000 coureurs qui sont attendus.

A ce titre, le Triathlon de Liévin sollicite l'attribution d'une subvention de 2 000€ soit 12,90 % du montant total de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/10/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 2 000 € au triathlon de Liévin pour l'organisation du trail des mingeux de maguettes.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation :Budget général/Fonctionnement/enveloppe 585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D17-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 septembre et 4 novembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Jean-François CARON, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D17-DE

B101121_D17

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Plan piscines Intervention de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour la pratique de la natation

Par délibération du 20 février 2019, les élus communautaires ont décidé d'élaborer un plan piscine sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Les objectifs sont de :

- Favoriser l'apprentissage de la nage aux scolaires de primaire
- Améliorer les conditions d'accueil dans les piscines existantes
- Soutenir la création de m² de plan d'eau supplémentaire face à la carence constatée sur le territoire
- proposer un accès équitable aux équipements aquatiques pour l'ensemble des habitants.

Par délibération du 19 juin 2019, les élus communautaires ont approuvé la mise en œuvre du principe de soutien de l'apprentissage de la natation par une aide de fonctionnement des communes propriétaires de piscine pour leur accueil des enfants du territoire du primaire afin que tous puissent disposer d'une aisance en milieu aquatique avant l'entrée en sixième à raison de 1,50€ par entrée.

Pour la période allant du 3 septembre 2020 au 6 juillet 2021, sur les 5 espaces natatoires du territoire 7967 entrées ont été comptabilisées soit 11 950,50 euros réparties comme suit :

Communes disposant d'un équipement natatoire	Fréquentation des scolaires du primaire du territoire pour la période du 3 septembre 2020 au 6 juillet 2021	Total de la subvention 1;50€ par entrée
Liévin	4 111	6 166,50€
Billy-Montigny	560	840€
Avion	413	619,50€
Harnes	2 883	4 324,50€
Bully-Les-Mines	0	0
TOTAL	**7 967**	**11 950,50€**

Le versement de la subvention de fonctionnement aux communes propriétaires d'un équipement natatoire se fait sur production d'un état récapitulatif des fréquentations certifié du Maire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 19/10/2021

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D17-DE

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement de l'aide de fonctionnement pour l'apprentissage de la natation aux communes disposant d'un espace natatoire au prorata du nombre d'entrée déclarée.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 11 950,50 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation :Budget Général/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10276.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D18-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 septembre et 4 novembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Jean-François CARON, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D18-DE

B101121_D18

RESSOURCES ET MOYENS

****

Représentants à divers organismes : Modification de la représentation de la Communauté d'agglomération dans certaines structures (Mission Locale, PLIE, Maison de l'Emploi, Eau Artois)

Par décision du 15 juin 2021, le Conseil d'État a rejeté la requête formulée à l'encontre du jugement du Tribunal administratif du 30 octobre 2020 annulant les opérations électorales qui se sont déroulées à Vimy les 15 et 28 mars 2020, rendant ce dernier définitif. De nouvelles élections se sont tenues le 12 septembre 2021 sur la commune de Vimy, il y a lieu d'en tirer les conséquences en actualisant la représentation de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin au sein de la Mission Locale et de l'association Eau Artois.

Par ailleurs, à la demande de M. Laurent DUPORGE, de nouveaux représentants doivent être désignés pour le remplacer à la Mission Locale, le PLIE ainsi qu'à la Maison de l'Emploi.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne :

- Monsieur Jerôme DARRAS et Madame Agnès LEVANT au sein de la Mission Locale,
- Monsieur Jerôme DARRAS au sein du Plan d'Insertion par l'Economique (P.L.I.E.),
- Monsieur Jerôme DARRAS au sein de la Maison de l'Emploi du Bassin de Lens-Liévin / Hénin-Carvin,
- Monsieur Christian SPRIMONT au sein de l'association « Eau Artois ».

La composition des structures est ainsi modifiée :

Structures	Nombre	Prénom - Nom
Mission Locale de la Communauté	14 représentants	- M. Ludovic GAMBIEZ - M. Alain BAVAY - M. Jerôme DARRAS - Mme Samia SADOUNE - M. Farid BOUKERCHA - Mme Fatima AIT CHIKHEBBIH - M. Steven VANDEVOORDE - Mme Virginie COLLART - M. Pascal CARON - Mme Nathalie MEGUEULLE MANIER - Mme Bernadette DOUTREMEPUICH - M. Laurent POISSANT - Mme Agnès LEVANT - M. Philippe LA GRANGE
Plan Local d'Insertion par l'Economique (P.L.I.E.)	*5 délégués (dont le président, et 1 élu designé à la MLD)*	- Le Président de la CALL, - M. Jerôme DARRAS - Mme Corinne TATE - M. Steven VANDEVOORDE - Mme Nadine DUCLOY

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D18-DE

Maison de l'Emploi du Bassin de Lens-Liévin / Hénin-Carvin	*8 délégués (dont 1 élu designé à la MLD +1 élu désigné au PLIE)*	- M. Alain BAVAY - M. Jerôme DARRAS - Mme Cécile BOURDON - M. Frédéric ALLOÏ - M. Julien VOULIOT - Mme Nathalie MEGUEULLE MANIER - M. Alain SZABO - M. Pierre SENECHAL
	8 suppléants	*- M. Dominique REAL* *- M. Nicolas FRANCKE* *- Mme Brigitte MARTIN* *- Mme Corinne TATE* *- Mme Perrine CIOFFI* *- Mme Maryse COUPIN* *- M. Nicolas GODART* *- Mme Nadine DUCLOY*
Association « Eau Artois »	20 représentants	- Le Président de la CALL, Sylvain ROBERT - Mme Dorise TRANAIN - Mme Christine STIEVENARD - M. Christian SPRIMONT - Mme Corinne TATE - Mme Catherine DAMBRINE - Mme Carine BANAS - Mme Hélène CORRE - Mme Christine ROSZAK - M. Dominique REAL - M. Bruno TRONI - M. Sébastien MESSENT - M. Georges KOPROWSKI - M. Christian CHAMPIRE - M. Pierre CHERET - M. Pierre SENECHAL - M. Laurent POISSANT - M. Yvon LEJEUNE - M. Philippe LA GRANGE - Mme Bernadette DOUTREMEPUICH

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D19-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 septembre et 4 novembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2
Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Jean-François CARON, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte DELORY (SUPPLÉANTE), Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 062-246200364-20211110-B101121_D19-DE

B101121_D19

RESSOURCES ET MOYENS

****

Inscription congrès AMF

La 103e édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France se tiendra les 16, 17 et 18 novembre 2021, au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Au sortir d'une crise sanitaire sans précédent à l'époque contemporaine et au cœur d'une crise sociale et économique loin de s'achever, les maires réunis en Congrès témoigneront de leur rôle fondamental de piliers de la République. Ce Congrès sera aussi le premier depuis les élections municipales de 2020 qui ont contribué à un fort renouvellement des équipes municipales et intercommunales.

À cinq mois de l'élection présidentielle, cet événement sera immanquablement un temps de dialogue essentiel avec les plus hautes autorités de l'État et permettra aux congressistes de débattre, d'échanger et d'interpeller les pouvoirs publics sur des enjeux majeurs.

Il est proposé que le(s) élu(s) accompagné(s) de technicien(s) participent à ce congrès.

A ce titre, il est donc proposé de prendre en charge les frais réels inhérents à la participation des élus et techniciens concernés conformément à l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements de personnels civils de l'État.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise un ou des élu(s) représentant la collectivité, accompagné(s) d'un ou plusieurs technicien(s) à participer à cet évènement,

Décide de prendre en charge les frais inhérents à ces déplacements selon les conditions précisées,

Précise que le montant de la dépense sera prélevé au budget général, lignes de crédit 305, 306 et 274.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.